

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

ETAPE 4

VERIFICATION DU BRANCHEMENT EN TRANCHEE OUVERTE

RENDEZ-VOUS LE :	
AGENT DE THONON AGGLOMERATION :	
DEMANDEUR OU PERSONNE RESPONSABLE DES TRAVAUX : <i>(Nom et signature de la personne présente lors de la visite)</i>	

PARTIE PUBLIQUE DU BRANCHEMENT :

ENTREPRISE REALISANT LE BRANCHEMENT :
 - Agrément : OUI NON
 - AIPR des intervenants : OUI NON

RACCORDEMENT SUR REGARD EXISTANT : OUI NON
 → Si raccordement sur un regard existant :
 - Carottage avec joint vérifié : OUI NON

CREATION D'UN REGARD SUR COLLECTEUR PUBLIC :
 - Matériau : OUI NON
 - Dimension : mm
 - Étanchéité : OUI NON

RACCORDEMENT A LA CUNETTE DU REGARD : OUI NON
 RACCORDEMENT AVEC CHUTE ACCOMPAGNEE : OUI NON
 DIAMETRE DE LA CANALISATION PUBLIQUE : mm

PARTIE PRIVEE DU BRANCHEMENT :

SYSTEME SEPARATIF : OUI NON
 ECOULEMENT CONSTATE : OUI NON

BOITE DE BRANCHEMENT ET/OU SIPHON : OUI NON

→ Type de boîte :
 → Implantation :
 → Diamètre du siphon :

DIAMETRE ET MATERIAU DE LA CANALISATION PRIVEE :

OBSERVATIONS :

ETAPE 5

TESTS D'ECOULEMENT

RENDEZ-VOUS LE :	
AGENT DE THONON AGGLOMERATION :	
DEMANDEUR OU PERSONNE LE REPRESENTANT : <i>(Nom et signature de la personne présente lors de la visite)</i>	

TOUS LES POINTS D'EAU SONT RACCORDES : OUI NON
 SEPARATION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES VERIFIEE : OUI NON
 PLAN DE RECOLEMENT OU SCHEMA DE L'INSTALLATION FOURNI : OUI NON

→ Sinon, modifications à réaliser :

OBSERVATIONS :

ETAPE 6

ATTESTATION DE RACCORDEMENT

ATTESTATION DE RACCORDEMENT TRANSMISE AU PROPRIETAIRE LE :

THONON
agglomération

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

..... / /
 Numéro Année Commune

**DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

ETAPE 1 : Le propriétaire renseigne les paragraphes 1, 2, 3,4 et 5 et renvoie le document signé à Thonon Agglomération accompagné des pièces obligatoires demandées au paragraphe 4.

Thonon Agglomération
 2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
 www.thononagglo.fr - accueil@thononagglo.fr

ETAPE 2 : Suite à la réception de la demande, l'autorisation ou le refus de raccordement est notifié au demandeur par courrier.

ETAPE 3 : Avant la réalisation des travaux, un rendez-vous sur place devra être organisé sur demande du propriétaire afin d'implanter conjointement la boîte de branchement.

ETAPE 4 : **3 JOURS OUVRES AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX**, le demandeur **contacte le service assainissement** afin de programmer une visite de chantier en tranchée ouverte.

ETAPE 5 : **A LA FIN DES TRAVAUX**, le demandeur **contacte le service assainissement** afin de programmer un rendez-vous pour réaliser les tests d'écoulement.

ETAPE 6 : A la suite des tests d'écoulement, le service assainissement délivre une **attestation de raccordement** qui sera transmise au propriétaire.

Pour tout renseignement concernant l'établissement du présent document, merci de contacter :

- Sur la commune de Thonon : l'antenne de Thonon les Bains au 04 50 70 69 45,
- Sur toute autre commune, le 04 50 72 01 04

ETAPE 1

1- IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

Vous êtes une personne morale :

DENOMINATION : RAISON SOCIALE :

N° SIRET : CODE APE :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

2- COORDONNEES DU DEMANDEUR

ADRESSE (de la résidence principale) :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

3- ADRESSE DU RACCORDEMENT

ADRESSE DES TRAVAUX :

CODE POSTAL : VILLE :

SECTION : N° DE PARCELLE :

TYPE DE DOSSIER : N° PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS D'AMENAGER

N° DECLARATION PREALABLE

HABITATION EXISTANTE à raccorder suite à la mise en service d'un nouveau collecteur public d'assainissement

4- DONNEES ET DOCUMENTS A FOURNIR

LES TRAVAUX SONT REALISES PAR L'ENTREPRISE :

DATE SOUHAITEE POUR LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :

Immeuble ou habitation existant :	OUI <input type="checkbox"/>	
Présence d'une fosse (septique ou toutes eaux) :	OUI <input type="checkbox"/>	
Habitation neuve :		
De surface \leq 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	
De surface $>$ 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Villa jumelées :		
De surface \leq 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	Nombre :
De surface $>$ 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	Nombre : (détail des surfaces de plancher de chaque villa à joindre obligatoirement)
Lotissement/copropriété horizontale :		
Logement(s) de surface \leq 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	Nombre :
Logement(s) de surface $>$ 200m ² de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>	Nombre : (détail des surfaces de plancher de chaque villa à joindre obligatoirement)
Commerces / Bureaux :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Hôtel / Restaurants :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Artisanat :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Aire d'accueil des gens du voyage / Terrain aménagé pour camping :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Extension d'un bâtiment existant ou création de surface habitable générant des eaux usées supplémentaires :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :
Locaux d'équipements publics ou d'intérêt collectif :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher :

A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** :

- **Un plan masse** (faisant apparaître le branchement d'assainissement jusqu'au réseau public),
- En cas de passage de canalisation sur terrain privé : **une copie de l'autorisation de passage**,
- Pour les lotissements et les copropriétés horizontales uniquement: **un profil en long du collecteur principal du lotissement**,
- Tout autre document permettant une bonne connaissance des travaux à réaliser (photo d'implantation,...).

5- RAPPELS REGLEMENTAIRES

Lors des travaux de réalisation du raccordement au réseau d'assainissement, le propriétaire devra tenir informé le service assainissement de Thonon Agglomération pour que celui-ci vienne constater les travaux et leur conformité.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement intercommunal d'assainissement,
- du cahier des prescriptions techniques intercommunal.

Documents disponibles auprès du service assainissement ou sur le site internet de Thonon Agglomération :

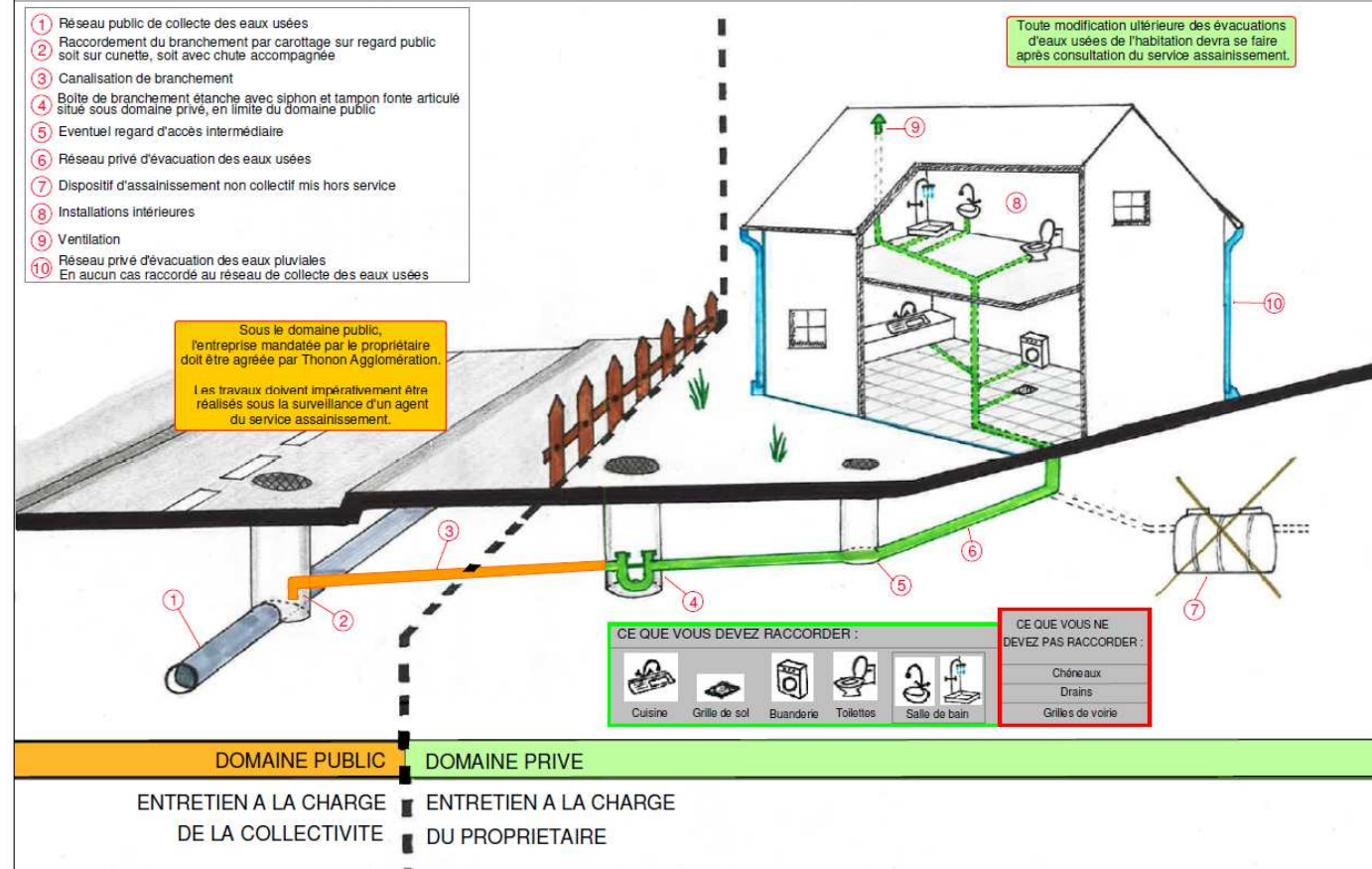
www.thononagglo.fr

Signature du demandeur :

Fait à :

Le :

SCHEMA TYPE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES



PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

ETAPE 2

RECEPTION DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

DEMANDE RECUE LE :

- DOSSIER COMPLET
- DOSSIER INCOMPLET
Pièces manquantes :
- Relance le :
- Remarques :
- RECEPTION DOSSIER COMPLETE LE :
- ENVOI DU COURRIER DE VALIDATION LE :

Observations :

ETAPE 3

IMPLANTATION DE LA BOITE DE BRANCHEMENT

RENDEZ-VOUS LE :	
AGENT DE THONON AGGLOMERATION :	
DEMANDEUR OU PERSONNE RESPONSABLE DES TRAVAUX : (Nom et signature de la personne présente lors de la visite)	

IMPLANTATION DE LA BOITE DE BRANCHEMENT : OUI NON

Observations :